



Bienvenue au Club et école de Plongée de Hannut

Qui sommes nous?

Une école de plongée sous-marine, basée à Hannut, qui depuis plus de 45 ans, est habilitée à délivrer des brevets reconnus par la Lifras (Ligue Francophone d'Activités subaquatiques) à tout candidat âgé de minimum 14 ans accompli.

Notre objectif:

Vous faire découvrir les joies de la plongée dans une ambiance qui se veut accueillante et familiale. Nous pouvons ainsi vous initier dans la détente et vous permettre d'évoluer, à votre rythme personnel, aidés par quelques passionnés qui considèrent la plongée comme un loisir avant tout.

Nos activités:

Piscine: Les entraînements de notre club se déroulent à la piscine de Hannut excepté en juillet-août et congé scolaire le mardi de 19h45 à 21h

Des baptêmes plongée peuvent y être organisés, gratuitement et sans engagement, pour une découverte du monde des bulles.

Les cours théorique se font dans les salles de cours de notre club house de 21h à 22h

Sorties: Les plongées en eau libre ont lieu, généralement le dimanche matin, dans les carrières adaptées à notre activité comme Opprebais, Dongelberg, Vodelée, La gombe, Lillée, Floreffe, Villers-deux-Eglises, Rochefontaine, La croisette etc ... ainsi que dans un magnifique plan d'eau sur le site de la Plate-taille.

A la bonne saison, des plongées se déroulent également en semaine, suivant la disponibilité des moniteurs ou des plongeurs expérimentés.

Nous allons parfois passer la journée en Zélande pour y découvrir la faune de notre mer du Nord.

Vacances: La finalité de notre sport favori étant de plonger dans des eaux limpides et poissonneuses, un séjour de plongée hors Belgique est organisé chaque année en Méditerranée

Divers: Chaque année, un souper et/ou des barbecues sont organisés afin de renforcer encore l'esprit d'équipe qui nous anime.



Conditions d'accès:

Avoir 14 ans + autorisation écrite des parents pour les mineurs

Etre en bonne santé (certificat médical de non contre-indication à la plongée à l'appui)

Avant de vous inscrire, nous vous proposons de profiter de 3 séances piscine gratuites afin de vous assurer que notre activité et notre enseignement répondent bien à vos attentes.

L'inscription ne sera définitive après l'approbation de notre chef d'école et après le paiement de la cotisation annuelle et réception du certificat médical par le/la secrétaire.

Cette année, le montant de la cotisation est fixé à 175€ pour le premier membre de la famille et à 135€ pour les autres membres de la même famille et pour les étudiants

Ce montant de cotisation comprend :

L'adhésion à la Lifras ligue francophone de la plongée sous-marine

La reconnaissance des brevets par la CMAS (Confédération Mondiale)

L'abonnement à la revue trimestrielle de la fédération Hippocampe

L'assurance individuelle

L'assurance Responsabilité Civile

L'enseignement théorique et pratique

L'accès à la piscine

Le prêt de matériel pour débutants.



Formulaire d'inscription nouveau membre

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél :

GSM :

E-mail :

Profession :

Brevet(s) de plongée déjà acquis : Fédération

Niveau de brevet

N° de brevet

Déclare par la présente m'inscrire à l'Ecole de plongée Sous-Marine « Le C.P.H. ».

Date : Signature :

L'inscription ne sera définitive qu'après paiement de la cotisation sur le

Compte - Axa : 751-2022072-50 - iban : BE86 7512 0220 7250

(Avec la communication cotisation année – nom du plongeur)

et réception du certificat médical par le secrétaire.



Club de Plongée de Hannut ASBL. École de plongée LIFRAS

Siège social : Rue de Tirlemont ,110

4280 Hannut

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (*père, mère, père et mère, tuteur)

Nom :

Prénom :

Né le : A :

Adresse :

.....

.....

Autorise : *Mon /ma / notre *fils / fille / pupille

Nom : Prénom : à s'inscrire au Club de plongée de Hannut ASBL

dont le siège se situe à : Route de Tirlemont 110 4280 Hannut et ce en vue de se préparer à la pratique de la plongée sous-marine.

Je reconnais avoir reçu toutes les informations souhaitées sur les conditions et modalités de cette activité au sein de la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités Subaquatiques (LIFRAS).

..... A Le

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »



CE QU'IL FAUT SAVOIR

A – L'école de plongée « Le C.P.Hannut » est affilié à la LIFRAS et à travers elle à la FEBRAS et à la CMAS. Dans ce cadre nos membres sont couverts tant en responsabilité civile que par une assurance individuelle. Les capitaux assurés vous seront communiqués sur simple demande.

B – L'exercice de la plongée sous-marine comporte des contre-indications médicales (asthme, affections cardiaques, épilepsie,...). C'est pourquoi tous les membres de la Ligue sont astreints à une visite médicale annuelle et pour la première fois avant toute plongée en eau libre

Par ailleurs, la vie en pression est susceptible d'avoir certaines incidences sur le développement physique des adolescents. Aussi l'autorisation d'un médecin compétent en matière de plongée est-elle, en plus de la visite médicale précitée, recommandée pour tout mineur d'âge.

C – Notre activité sportive comporte des risques inhérents au milieu aquatique dans lequel elle se déroule. Bien que ces risques soient statistiquement limités, il est souhaitable que tous les candidats pratiquant (et leurs parents s'il s'agit de mineurs d'âge) en soient informés avant même que d'y être soumis.

Les membres sont couverts uniquement dans le cadre des activités de plongée du club et dans le respect du règlement de la ligue par l'assurance de la LIFRAS.

L'école de plongée assumera sa responsabilité pour tout ce qui pourrait survenir durant les activités liées à la plongée à savoir :

«En piscine : de 15 minutes avant les cours jusqu'à 15 minutes après les cours pour autant que ceux-ci assistent aux activités.

Pour les sorties club (carrières, mers ou autres) : ils sont couverts dès que leur nom est inscrit sur la feuille de palanquées jusqu'au débriefing de la plongée.

En dehors de ces temps, les mineurs d'âge restent sous la responsabilité des parents ou de l'accompagnant connu de ceux-ci.

Si une complication liée à la plongée survenait dans les heures qui suivent, il est évident que les démarches nécessaires seraient entamées.

Nos dirigeants et moniteurs sont à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez leur poser à cet égard.



EXAMENS MEDICAUX (Document Lifras)

REQUIS POUR TOUS LES PLONGEURS

1. Visite médicale annuelle

Bien que cette visite puisse être réalisée par n'importe quel médecin, il est fortement conseillé, dans la mesure du possible, de se faire examiner par un médecin pratiquant la plongée.

Elle comporte, en dehors de l'interrogatoire habituel et de l'examen général, un contrôle O.R.L., une épreuve d'effort testant le cœur gauche (épreuve de Ruffier).

Si une contre-indication à la plongée, inexistante lors de la visite médicale, devait se déclarer pendant cette période de douze mois, cela prévaut sur le certificat d'aptitude à la plongée. Dans ce cas l'aptitude à la plongée est bien entendu immédiatement suspendue. La liste des contre-indications à la plongée est reprise au verso du formulaire d'aptitude médicale à la plongée.

Validité

La visite médicale est valable pour autant qu'elle soit datée au plus tôt du 1er septembre de l'année précédente et le reste jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Exemples :

- 15 septembre 2018 valable jusqu'au 31/12/2019
- 28 février 2019 valable jusqu'au 31/12/2019
- 31 août 2019 valable jusqu'au 31/12/2019
- 1er septembre 2019 valable jusqu'au 31/12/2020

Ceci est valable pour l'obtention de la carte CMAS. Il est bien entendu, qu'une visite médicale reste valable 1 an de date à date si elle est passée entre le 1er janvier et le 31 août d'une année, mais il nous sera impossible de fournir la carte CMAS qui est valable jusqu'au bout de l'année suivante.

2. ECG sous effort (cyclo ergométrie ou électrocardiogramme sous effort)

Depuis le 1er avril 2019, l'électrocardiogramme sans effort pour les enfants de 8 à 14 ans et

L'électrocardiogramme avec effort pour les plus de 14 ans devront être passés dès que possible, après l'inscription, et au plus tard avant la première plongée en Espace Aquatique Ouvert ou en Espace Aquatique Restreint profond (fosses de plongée telle que TODI, Nemo 33, Tank,...).

Il devra être répété :

- Tous les cinq ans de 35 à 45 ans
- Tous les deux ans de 45 à 55 ans



- Tous les ans à partir de 55 ans

NB -> Ces examens sont :

- a) Imposés par la LIFRAS,
- b) Obligatoires pour obtenir la couverture de notre assurance en cas d'accident,
- c) Requis pour Toute homologation de brevet, et Toute présentation aux épreuves pratiques des divers brevets.

3. Grossesse

En cas de grossesse, l'aptitude à la plongée sous-marine est suspendue dès le moment où la grossesse est connue de la future maman. La grossesse constitue une contre-indication à la pratique de la plongée, y compris respirer de l'air sous pression en piscine. Les apnées de courte durée sont autorisées (nous recommandons de ne pas dépasser 30 secondes). Toutefois la pratique de la natation et de la nage avec palmes est un sport compatible et recommandé pendant la grossesse. L'inaptitude temporaire à la pratique de la plongée prend fin six semaines après l'accouchement, après avis médical favorable (l'avis du gynécologue obstétricien suffit).

4. Quid de l'autorisation de plonger après un accident

Après tout accident de plongée, même bénin, il est interdit de reprendre la plongée sans avoir passé un nouvel examen médical d'aptitude.

La commission Médicale LIFRAS peut donner un avis ou une recommandation au plongeur accidenté ou à son médecin, soit d'initiative, soit à la demande de toute partie intéressée.

La commission Médicale peut recommander, soit :

- Une inaptitude définitive,
- Une prolongation de l'inaptitude temporaire,
- Une aptitude sans réserve,
- Une aptitude restreinte ou sous réserve.

Après une fracture

La fracture entraîne une incapacité temporaire liée aux difficultés mécaniques qu'elle entraîne.

On considère donc généralement que l'aptitude à la plongée recommence dès que tous les mouvements nécessaires sont à nouveau possibles. Dans la plupart des cas simples, cela met 6 à 8 semaines, mais dépend d'une personne ou d'une fracture à l'autre.

Nous vous recommandons de voir avec l'orthopédiste qui vous suit à quel moment la mobilité et la force seront récupérées, et de reprendre vos activités sportives à ce moment, avec son accord.



La cotisation annuelle :

1er membre : 175€ (dès septembre 16 mois pour les débutants ensuite pour 12 mois)

2è membre : 135€ (dès septembre 16 mois pour les débutants ensuite pour 12 mois)

Étudiant : 135€ (dès septembre pour 16 mois pour les débutants ensuite pour 12 mois)

Moniteur : 120€

2è appartenance: 120€

Autre fédération : 120€

Pour les membres Nitrox ... Gonflage Nitrox +20€

Pour confirmer votre inscription,

- compléter et remettre au secrétariat les documents suivants
- fiche d'adhésion
- formulaire de visite médicale
- verser le montant de la (des) cotisation(s) sur le compte
- Axa : 751-2022072-50 -iban : BE86 7512 0220 7250



Pour tous renseignements complémentaires voici le numéro de Gsm des membres du conseil d'administration et de notre chef d'école que vous pouvez contacter.

Nom	Prénom	Brevet	FONCTION	GSM
FOURET	Pierre Philippe	Moniteur Club	Chef d'école	0496/21.05.55
DEMANAY	Eric	Moniteur Club	Suppléant. Chef d'école	0476/97.08.11
FRANCOTTE	Guy	Plongeur 3*	Président	0472/55.51.58
COLLART	Joseph	Assistant Moniteur	Vice-Président	0497/46.13.30
DUPONT	Eric	Plongeur 4*	Secrétaire	0472/58.03.60
VANHERCK	Didier	Plongeur 2*	Trésorier	0475/60.08.70
CROUQUET	Raphaël	Plongeur 2*	Responsable Gonflage	0495/93.23.47
HAUT	Vincent	Plongeur 3*	Responsable Gonflage/ Sorties	0496/16.58.24
DESAEDELEER	Roland	Plongeur 3*	Responsable Event / Sorties	0470/99.51.00
BONHOMME	Ludovic	Plongeur 3*	Administrateur	0499/08.54.92